

Nomination

Décision n° 79-MCT du 14/5/81 — Sont nommés chefs de division les agents dont les noms suivent :

M. Allaglo Mawuena Ayaovi, administrateur civil de 2e classe 4e échelon, chef de la division de la Promotion des échanges

M. Djadoo Koffi, attaché d'administration de 1re classe 3e échelon, chef de la division de la planification

M. Plyinda E. Abéda, attaché d'administration de 2e classe 3e échelon, chef de la division des négociations internationales

M. Dogbé-Tomi K. Viwonu, attaché d'administration de 2e classe 1er échelon, chef de la division import-export

M. Sitti Akoué'é, attaché d'administration de 2e classe 1er échelon, chef de la division des affaires communes.

La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.

Rectificatif

RECTIFICATIF du 31/3/81 à l'arrêté n° 3-MCT-DAC du 12-2-81 portant ouverture à la circulation aérienne publique des aéroports de Sokodé et de Mango.

Au lieu de :

Les aéroports de Sokodé et de Mango sont classés en catégorie C et peuvent être utilisés par les avions d'un poids inférieur ou égal à 13 tonnes.

Lire :

Les aéroports de Sokodé et de Mango sont classés en catégorie C.

Le reste sans changement

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Promotions

Arrêté n° 629/MTFP du 6/5/81 — Les agents techniques principaux 3e échelon ci-après désignés, du cadre du personnel médical et technique de la santé publique sont promus au grade d'agent technique principal de classe exceptionnelle pour compter du 1er janvier 1980 :

d'Almeida Ayayi Azobito, n° mle 004510-D
Edorh Tossa Sémého, n° mle 015492-E.

Arrêté n° 631/MTFP du 6/5/81 — M. Tchendo Toyi Pitassa, n° mle 013016-S, préposé de 2e classe 4e échelon (AC 26 jrs); du cadre des fonctionnaires de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et du conditionnement des produits, est promu au grade de préposé de 1re classe 1er échelon à compter du 19 février 1977 (AC épuisée).

L'intéressé est élevé aux échelons supérieurs de son grade dans les conditions suivantes :

- 19. 2.79 — préposé de 1re classe 2e échelon
- 19. 2.81 — préposé de 1re classe 3e échelon.

Arrêté n° 632/MTFP du 6/8/81 — M. Gozo Komlan-Kourna, n° mle 006802-L, adjoint technique de 1re classe 3e échelon, du cadre du personnel de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et du conditionnement des produits, est promu au grade d'adjoint technique principal 1er échelon à compter du 16 juillet 1977.

L'intéressé est élevé au 2e échelon de son grade à compter du 16 juillet 1979.

Arrêté n° 633/MTFP du 6/5/81 — Sont promus au titre des années 1979 et 1980 et à compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires du cadre du personnel de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et du conditionnement des produits dont les noms suivent :

CORPS DES INGENIEURS-ADJOINTS (Cat. B)

Au 1er échelon du grade d'ingénieur-adjoint de 2e classe

- 1. 1.80 — Apelete Dotsè, n° mle 002725-P, ingénieur-adjoint de 3e classe 4e échelon ;

CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES (Cat. C)

Au 1er échelon du grade d'adjoint technique principal

- 16. 7.79 — Mouvy Komlan Kodjotsè, n° mle 007931-V, adjoint technique de 1re classe 3e échelon ;
- 27. 4.79 — Ankou Comlan Almamy, n° mle 002622-G, adjoint technique de 1re classe 3e échelon.

Arrêté n° 636/MTFP du 7-5-81 — Les fonctionnaires ci-dessous désignés du cadre du personnel de l'enseignement, sont promus dans les conditions suivantes :

CORPS DES PROFESSEURS CERTIFIES (Cat. A1)

Au grade de professeur de 1re classe 1er échelon

- 25.9.79 — Ogunde Lassissi, n° mle 014296-J, prof. de 2e classe 3e échelon

Au grade de professeur de 2e classe 1er échelon

- 12.8.80 — Ketehouli Djato, n° mle 013721-T, prof. de 3e classe 4e échelon
- 1.10.80 — Kponton Quam-Dessou, n° mle 013785-B, prof. de 3e classe 4e échelon
- 3.10.80 — Mensah Komi, n° mle 013783-R, prof. de 3e classe 4e échelon
- 25.10.79 — Azanledji Komlanvi Eli, n° mle 015860-W, prof. de 3e classe 4e échelon

Au grade de professeur de 2e classe 1er échelon

- 1.3.81 — Ekon Tépéalé, n° mle 005779-M, prof. de 3e classe 4e échelon